

L'adhérent·e

Etre adhérent·e Solidaires CCRF & SCL, c'est s'engager dans une nouvelle forme de syndicalisme caractérisée par son indépendance, son écoute des agent·es et sa force de propositions.

L'adhérent·e est libre de son niveau d'implication dans le syndicat.

Lors de chaque congrès (tous les 3 ans), l'ensemble des adhérent·es a la possibilité de se présenter pour être élu·e membre du Bureau National ou de la Commission de Contrôle.

Chacun·e peut également contribuer à la vie du syndicat, en écrivant pour notre journal, « L'Unitaire », en participant à des commissions spéciales (groupes de travail sur des thèmes précis), ou en s'impliquant localement dans la vie de la section locale.

Chaque adhérent·e peut faire remonter, à son·sa délégué·e régional·e, aux membres du BN ou à la permanence, des doléances, des remarques, des propositions, qui concernent le fonctionnement et l'activité du syndicat ou les conditions de travail à la DGCCRF ou au SCL. C'est aussi un moyen efficace de s'engager dans la vie syndicale.

L'Unitaire

C'est le journal du syndicat. Il est rédigé par les membres du BN, les permanent·es et les adhérent·es qui le souhaitent.

Les élu·e·s en CAP

Chaque adhérent·e peut se porter candidat·e pour représenter Solidaires CCRF & SCL dans les Commissions Administratives Paritaires.

Le BN arrête les listes que présente le syndicat aux élections professionnelles.

Le rôle des élu·es est de défendre tous les personnels et de s'assurer que leurs droits sont respectés.

Les élu·es Solidaires CCRF & SCL

Catégorie A CCRF

Céline VION (DDPP 59)
Estelle MERLIN (DREETS 67)
May-Lan FLORENTIN (DDPP 94)
Sabrina ROUAULT (DDPP 63)

Catégories B et C CCRF

Marie-Céline GALVEZ (DDPP 50)
Manuel BUFFARD (DDPP 62)
Axelle WUILLOT (DDPP 59)
Lydie LEBLANC (ENCCRF)

CAP unique SCL

Fabienne PIERRISNARD (SCL 67)



93 bis rue de Montreuil - 75011 Paris
Tél : 01.43.56.13.30

solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr
<http://www.solidaires-ccrf-scl.org/>

Le Congrès

Réuni tous les trois ans, il décide du revendicatif et de l'orientation générale du syndicat.

Il est composé des membres du Bureau National sortant et de délégué·es de chacune des régions (adhérent·es désigné·es par leur section régionale), soit environ 60 à 70 personnes.

C'est à cette occasion que sont rédigées les lignes directrices du syndicat qui vont guider les prises de positions du BN au cours des trois années suivantes.

Bureau National (BN)

Le Bureau National est composé de 17 membres élus lors du Congrès par les adhérent·es pour une durée de trois ans.

Il désigne en son sein un·e ou des Co-Secrétaires Généraux·les et 2 adjoint·es, ainsi que le·la Trésorier·e et son adjoint·e.

Il est l'organe directeur du syndicat. Entre deux Congrès, il décide de la conduite à tenir et des actions à mener, dans le respect des orientations du Congrès.

Le Bureau National se réunit au moins quatre fois par an, les décisions prises sont communiquées par le biais de comptes-rendus.

Il peut décider, comme cela a été fait notamment en 2014, de consulter l'ensemble des adhérent·es par référendum sur une question qui n'a pas été débattue au Congrès précédent ou, comme en 2015, sur la question de l'organisation du temps de travail au sein du SCL.

Secrétaire Général·e, et permanence

Ils-Elles animent au quotidien la vie nationale du syndicat, participent aux réunions à la Direction Générale, au SCL, au Ministère, avec les autres syndicats, ...

Ils-Elles représentent Solidaires CCRF & SCL au sein de la Fédération Solidaires Finances, de Solidaires Fonction Publique et de l'Union Syndicale Solidaires interprofessionnelle.

Ils-Elles rédigent les messages aux adhérent·es et participent aux réunions régionales.

Ils-Elles vont à la rencontre des stagiaires.

Le-La Trésorier·e

Le-La trésorier·e gère la comptabilité du syndicat. Il-Elle est élu·e parmi les membres du Bureau National.

Il-Elle doit rendre compte des dépenses et des recettes et présenter le bilan de trésorerie auprès du BN et du Congrès.

La Commission de Contrôle (CC)

Composée de quatre membres, au plus, elle est élue pour trois ans lors du congrès. Elle vérifie la régularité de la comptabilité. Lors de chaque contrôle elle fait état, si besoin, de ses remarques au·à la trésorier·e.

Elle présente un rapport sur la tenue des comptes lors du Congrès.

Les commissions spéciales

Constituées par le BN, elles sont composées d'adhérent·es sur des thématiques spécifiques. Elles permettent de travailler en groupes restreints sur des sujets dont est saisi le syndicat.

Le-La délégué·e régional·e

Le-La délégué·e régional·e est chargé·e d'animer la vie du syndicat au sein de sa région et d'organiser les Réunions Régionales (2 par an), où tous les adhérent·es sont invité·es.

Au quotidien, il-elle informe les adhérent·es des prises de position du Bureau National, et il est le relais qui permet de faire remonter rapidement les informations locales à la permanence.

Le-La délégué·e régional·e est également invité·e une fois par an au BN.

Il-Elle est élu·e par les adhérent·es de sa région, pour une durée de trois ans.

Comme prévu dans les statuts, cette fonction peut-être également être réalisée par un binôme.

Le-La délégué·e départemental·e

Désigné·e pour une durée de trois ans, par les adhérent·es de son département, il-elle représente le syndicat auprès de la hiérarchie locale.

Comme prévu dans les statuts, cette fonction peut-être également être réalisée par un binôme.

Les Réunions Régionales

Elles sont le lieu d'échanges entre l'ensemble des adhérent·es - et non-adhérent·es intéressé·es - d'une même région.

Le quotidien des agent·es dans la région, les thèmes d'actualité, les problématiques locales, régionales et nationales y sont abordées. C'est également l'occasion, pour les permanent·es, de rencontrer les adhérent·es.